

**Table ronde du Réseau européen des migrations (REM) et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)**  
**« La numérisation et l'intelligence artificielle dans la gestion des migrations »**  
**10 février 2022**

Le Réseau européen des migrations (REM) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ont organisé conjointement une table ronde le 10 février 2022, sur le thème : « **La numérisation et l'intelligence artificielle dans la gestion des migrations** ». Cet événement a réuni plus de nombreux participants et intervenants, parmi lesquels des représentants de la Direction générale des migrations et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne, de l'OCDE, de ministères des États membres de l'Union européenne (UE), des représentantes du *German Marshall Fund* et de l'Institut *Robert Bosch Stiftung*, des représentants d'associations, du secteur privé notamment l'entreprise mondiale de conseil *Accenture*, des chercheurs de l'Université du Luxembourg et de l'école Hertie de Berlin, ainsi que des représentants des Points de contact nationaux du REM.

La table ronde était composée de deux parties : une partie publique comprenant deux panels de discussion, ouverte à tous, et une partie comprenant un panel en accès restreint. Dans la lignée des discussions et leçons tirées des précédents événements organisés conjointement par le REM et l'OCDE, cette table ronde avait pour objectif **de dresser un bilan des défis et des opportunités induits par l'utilisation de technologies innovantes dans le domaine de la gouvernance migratoire et de l'asile.**

La modération de cet événement a été assurée par **Rafael BÄRLUND**, Responsable du Point de contact finlandais du REM. Elle a été introduite par **Magnus OVILIUS**, Coordinateur du REM au sein de la DG HOME de la Commission européenne.

La présentation introductive, menée par **Astrid ZIEBARTH**, Experte Technologie et Société à l'Institut du *German Marshall Fund*, et **Jessica BITHER**, Experte Migration à l'Institut *Robert Bosch Stiftung*, a été l'occasion de promouvoir **un ensemble de recommandations concernant l'approche à privilégier vis-à-vis de l'utilisation de technologies innovantes dans le domaine des migrations.** Plus particulièrement, les intervenantes ont souligné l'importance d'adopter **un état d'esprit critique, constructif, et centré sur l'humain**, ainsi que la nécessité de considérer **le caractère politique intrinsèque de l'élaboration et de l'utilisation des nouvelles technologies.** Enfin, des mesures permettant la mise en place de **structures de gouvernance adaptées à ces technologies innovantes** dans le domaine des migrations, ont été esquissées, telles que le transfert et l'adaptation des outils politiques en vigueur dans d'autres domaines politiques, le recrutement de décideurs politiques formés aux nouvelles technologies, ou la mise en place de forums de discussion permettant des échanges réguliers entre les États.

Le premier panel d'échanges modéré par **Rafael BÄRLUND** portait sur **la numérisation des processus décisionnels en matière de migration, en Europe et dans le monde.**

La première intervention a été consacrée à **la présentation de [la note de synthèse \(Inform\) sur l'utilisation de la numérisation et de l'intelligence artificielle dans la gestion migratoire](#), réalisée conjointement par le REM et l'OCDE.** Anne SHERIDAN, Chargée de mission senior au Point de contact irlandais du REM, a synthétisé **les principales tendances identifiées dans les États membres de l'UE et la Géorgie** : la note souligne l'utilisation croissante des technologies numériques dans tous les États, l'utilisation de technologies de *blockchain* dans trois pays (notamment pour l'échange d'informations sensibles) et de l'intelligence artificielle dans six États (pour différentes fonctions, telles que la reconnaissance de langage, les interactions avec les usagers, etc.). Plusieurs défis sont également identifiés, particulièrement concernant la protection des données ou les risques d'atteinte aux droits

fondamentaux. Ensuite, **Jonathan CHALOFF**, Analyste politique au sein de la division des migrations internationales de l'OCDE, a présenté **les résultats concernant les pays hors-UE de l'OCDE**. Il a notamment insisté sur l'utilisation répandue de l'intelligence artificielle pour trier les demandes de visa, la numérisation de différentes procédures migratoires, ainsi que sur les défis posés par ces évolutions (tels que le risque d'élargissement de la fracture numérique, ou le risque d'intégrer des biais cognitifs dans les algorithmes d'une intelligence artificielle).

**Stravos PIOTOPOULOS**, Chef du département des statistiques et de la gestion des systèmes intégrés d'information (SII) au ministère grec de l'Intérieur, a consacré son intervention à **la numérisation de la procédure de naturalisation**. Il a notamment présenté le « Système intégré d'information pour la citoyenneté grecque » (*Greek Integrated Information Citizenship System, Gr.I.I.C.S.*). À partir des données enregistrées par le demandeur, le système propose une recommandation de décision à l'opérateur en charge de la demande de naturalisation et responsable de la décision finale. L'interopérabilité du G.r.I.I.C.S. avec les autres bases de données gouvernementales a été saluée, et les défis et avantages d'un tel système ont été discutés. Enfin, **plusieurs projets de numérisation récents ont été évoqués**, tels que la création d'un portail numérique en 2021, dédié à la gestion du nouveau test pour la naturalisation et entré en vigueur en 2020, qui comprend désormais un test écrit en plus d'un test oral.

Enfin, **Mstyslav BANIK**, Responsable du développement des services publics numériques au sein du ministère ukrainien de la Transformation Numérique, a axé sa présentation autour de **la numérisation des différents documents d'identification en vigueur dans le pays**. La mise en circulation en 2016 d'une carte d'identité plastique, avec une puce électronique intégrée comportant des données biométriques, a été présentée. L'intervenant a également mis en exergue la création, en 2020 du premier passeport entièrement digital, et a détaillé son fonctionnement. Deux autres documents digitaux ont été présentés : les certificats pour les déplacés internes, d'une part, et les cartes de séjour digitales pour les ressortissants de pays tiers, qui entreront en vigueur en février 2022, d'autre part. Sa présentation s'est conclue par un résumé succinct du **projet « IT Relocate Belarus »**, lancé en 2020, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises et travailleurs du domaine de l'informatique, originaires de la République de Biélorussie, qui souhaitent venir travailler en Ukraine.

Le deuxième panel de l'évènement, modéré par **Adolfo SOMMARRIBAS**, du Point de contact luxembourgeois du REM, était consacré **aux bonnes pratiques identifiées dans la mise en œuvre de la technologie blockchain** dans la gestion des migrations. Il s'agissait de discuter des enjeux que cette technologie implique en matière de gouvernance migratoire, de collaboration entre les acteurs, mais aussi de **respect de la vie privée et des normes éthiques** quant à son utilisation.

La première intervention de ce panel, menée par **Alexandre AMARD** et **Tamara ROTH**, doctorants au sein de l'Université du Luxembourg, portait sur les **défis et les opportunités relatifs à l'identité numérique et à la blockchain dans la gestion des migrations**. Après avoir présenté l'[agence FINATRAX](#), centre de recherche luxembourgeois spécialisé sur la mise en œuvre et l'impact des technologies numériques (*blockchain*, identités numériques, IA, 5G...) au sein des organisations du secteur privé et public, les deux chercheurs ont dressé un **état des lieux des avantages, des limites, et des modalités d'un recours à la blockchain dans les procédures migratoires**.

Ensuite, **Joanna BRYSON**, Professeur d'éthique et de technologie au sein de l'école Hertie de Berlin, a proposé un ensemble de réflexions sur le **respect des droits fondamentaux dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles technologies et du développement de la numérisation**, mais également sur les coûts et les avantages d'un tel outil. Selon elle, les enjeux principaux des outils numériques concernent **l'identité et la vie privée**, dont le respect doit être assuré par des dispositifs clairs et spécifiques.

**Mohammad NOOR**, Cofondateur du « [Projet Rohingya](#) », a présenté l'initiative locale qu'il codirige visant à **l'inclusion financière et sociale des Rohingya et d'autres apatrides dans le monde par le biais d'une plateforme numérique basée sur la technologie blockchain**. Ainsi, il a souhaité apporter une perspective de la société civile sur l'utilisation de la *blockchain* pour résoudre un problème d'identité et d'apatridie, afin d'autonomiser la communauté Rohingya par l'intermédiaire de projets numériques. Son intervention visait notamment à démontrer que **l'utilisation de la technologie blockchain n'est pas exclusivement du ressort des États et qu'elle peut s'avérer bénéfique pour les organisations non-gouvernementales**.

**Christine LEONG**, Responsable du projet *Global lead* et spécialiste de la *blockchain* et de l'identité biométrique au sein d'Accenture, entreprise mondiale de conseil, a fourni un aperçu de **plusieurs initiatives relatives à l'identité numérique**. À cet égard, elle a mentionné le projet « Système d'identité numérique du voyageur reconnu » (KTDI, *Known Traveller Digital Identity*) développé au Canada, l'un des premiers **projets pilotes d'identité numérique transfrontalière**. Elle a également souligné l'importance d'un équilibre entre efficacité d'identification des individus par le numérique et respect des réglementations générales de protection des données.

**Jean-Christophe DUMONT**, Chef de la Division des migrations internationales de l'OCDE, a conclu ce panel en soulignant **le haut potentiel que ces technologies peuvent représenter pour améliorer l'efficacité des politiques migratoires, mais aussi pour produire et traiter de l'information**. Par ailleurs, il a discuté de deux risques que peuvent impliquer ces outils numériques : **un risque pour les individus** d'une part (relatif à la protection des données par exemple), **mais aussi pour les décideurs politiques** d'autre part (en termes de coûts, mais également de confiance entre les acteurs publics et privés). Selon lui, **la pandémie a constitué un accélérateur de changement** ouvrant de nouvelles opportunités technologiques dans tous les domaines, et plus particulièrement dans celui des migrations. Ces évolutions nécessitent d'importants investissements de la part de toutes les parties prenantes et des autorités nationales. **Magnus OVILIUS**, a tenu à inviter les acteurs possédant une compétence spécifique en matière de nouvelles technologies à contacter le REM, afin de développer notamment **un vivier d'experts qui pourrait être mis à disposition des décideurs politiques européens et nationaux pour poursuivre ces transformations** sous la bannière de l'innovation.

Le troisième panel était réservé aux responsables politiques spécialisés dans le domaine de la migration et des nouvelles technologies. Ce panel, modéré par **Juan Francisco GALVAN-MONTERO**, Chargé de mission au sein de la DG HOME de la Commission européenne, était consacré aux **progrès possibles quant au recours à l'intelligence artificielle dans l'anticipation des flux migratoires** (*situational awareness*).

Les différents intervenants ont abordé les liens entre intelligence artificielle, migration et mobilité, l'usage de l'intelligence artificielle en matière d'anticipation et d'analyse des risques migratoires, et la place de l'intelligence artificielle dans les processus décisionnels en matière d'immigration. Ont également été présentés les défis relatifs à la mise en œuvre opérationnelle de l'intelligence artificielle en contexte migratoire et les solutions numériques novatrices en matière d'analyse des données migratoires mises en place dans certains États membres.

Cette session d'échanges a été conclue par les remarques de **Jean-Christophe DUMONT**, de l'OCDE, qui est revenu sur trois points phares de ce panel : la nécessité de développer un cadre de gouvernance, de créer un espace pour les échanges de bonnes pratiques technologiques et de mettre en place des politiques nationales sur ces thématiques.